

Schwätz mat !

Égalité entre les hommes et les femmes

Au Luxembourg, les hommes et les femmes peuvent voter et se faire élire depuis 1919. Cependant, pendant des décennies, les filles et les femmes ont encore eu de nombreux désavantages à l'école, ainsi que sur le plan juridique et économique. Aujourd'hui, la situation est très différente. Bien qu'il existe encore des problèmes, l'égalité est inscrite dans la loi. Les hommes et les femmes ont le droit de façonner leur vie selon leurs propres idées.

Des chiffres intéressants

- 1804** Le Code civil (Code Napoléon) interdit aux femmes de travailler en dehors de la maison ou de signer un contrat sans l'autorisation de leur mari. Elles ne peuvent pas acheter, vendre ou gérer des biens.
- 1919** Droit de vote pour tous
- 1919** Première femme élue à la Chambre des députés (le parlement)
- 1937** La Chambre vote contre une loi permettant aux femmes divorcées de se remarier.
- 1968** Les filles et les garçons peuvent aller à l'école ensemble. Ils reçoivent maintenant la même éducation.
- 1969** Madelaine Frieden-Kinnen devient la première femme ministre.
- 1972** Création du Mouvement de libération des femmes (MLF). Discussions publiques sur la sexualité féminine, le partage équitable des tâches ménagères, l'égalité salariale et la violence contre les femmes.
- 1972-1974** Les épouses et les maris ont désormais les mêmes droits et obligations. Jusqu'à cette date, les femmes mariées ne pouvaient pas, par exemple, ouvrir un compte bancaire sans l'accord de leur mari.
- 1978** Droit à l'avortement



cc Jwh, Wikipedia Luxembourg



© Lëtzebuerger Arméi



Gouvernement Werner-Schaus II

- 1978** Loi sur l'éducation sexuelle dans les écoles
- 1979** Premières femmes soldats dans l'armée luxembourgeoise
- 2006** L'égalité entre hommes et femmes est inscrite dans la Constitution
- 2016** Loi sur l'égalité salariale : "à travail égal, salaire égal"
- 2016** La Chambre vote en faveur du quota féminin (40%) sur les listes pour les élections nationales.

Exercice

Assignez les photos à une année !

Assignez l'année à une catégorie en ajoutant A, B, C ou D à côté !

- A. Parlement et participation politique
- B. Mariage et autonomie
- C. Éducation et profession
- D. Promotion des femmes

Expliquez si une date vous étonne ou surprend !
Expliquez pourquoi !

Travail en binôme

- Remplis d'abord la colonne du milieu ! Tu peux faire des recherches sur Internet.
- Échange avec une autre personne et note les informations dans la colonne de droite !

Luxembourg	dans mon pays d'origine	chez mon/ma partenaire
Droit de vote universel (1919)		
Éducation scolaire égale pour tous (1968)		
Écoles mixtes (coéducation) (1968)		
Égalité salariale (2016)		
Députées au Parlement (en %) 35 % (2025)		
Les soldates peuvent assumer toutes les tâches dans l'armée : Oui Proportion de femmes : 12 % (2025)		
Cheffe du gouvernement (Première ministre) : Non		
Cheffe d'état : Grande-duchesse Marie-Adelheid (1912-1919) & Grande-duchesse Charlotte (1919-1964)		

Présentez les informations que vous avez obtenues lors de l'échange.

Mes pensées

sur ce sujet :

Discutez !

Existe-t-il aujourd'hui des domaines dans lesquels la situation des femmes peut être améliorée ?
Préparez vos idées en petits groupes.
Ensuite, rassemblez des exemples en plénière !

